

26/01/2018

Concertation mécanisme de capacité 2018

Commission Accès aux Marchés

Retour sur les ateliers de septembre 2017

Niveau de capacité effectif (NCE)

- Publication aujourd'hui, sur le site client de RTE, de la version définitive de la note NCE ;
- Notification du NCE par RTE aux RPC le 30 juin 2017 ;
- En préparation de cette notification, RTE ouvre aujourd'hui aux RPC volontaires la possibilité de soumettre à RTE 2 EDC pour tester le calcul du NCE. Les RPC qui le souhaitent peuvent se manifester auprès de leurs interlocuteurs commerciaux habituels.

Obligation

- RTE va ajouter l'année 2017 aux années d'historique proposées dans la calculatrice obligation.
- Notification d'une obligation estimée par acteur obligé d'ici décembre 2018.

Cadre de la concertation de 2018

La Commission européenne a approuvé le mécanisme de capacité français par sa décision du 8 novembre 2016, sous réserve du respect des **engagements pris par les autorités françaises** dans le cadre de l'enquête approfondie.

Ces engagements portaient sur **3 volets** :

- la concurrence au sein du mécanisme de capacité ; — Décliné en 2016
- le passage aux participations XB explicites ; — À décliner pour AL 2019
- la création d'un appel d'offres pour les nouvelles capacités. — À décliner pour AL 2019

Les évolutions prévues pour l'AL 2019 requièrent au préalable une **modification du décret** du 14 décembre 2012 relatif au mécanisme de capacité. Cette révision est actuellement en cours d'instruction par la DGEC, suite aux concertations menées par RTE sur ces deux sujets en 2017. Elle devra être suivie d'une **nouvelle révision des règles**, permettant une déclinaison détaillée et opérationnelle de ces évolutions.

L’appel à contribution

Sur la base du retour d’expérience de la 1ère année de livraison, cette prochaine révision des règles constitue **une fenêtre d’opportunité** pour intégrer de nouveaux éléments de simplification et de clarification, afin d’améliorer le fonctionnement des différents processus pour les années à venir et de s’adapter aux évolutions réglementaires parallèles.

C’est dans ce contexte que RTE a lancé un appel à contribution visant à :

- proposer **un cadre à la concertation** de 2018 relative aux règles du mécanisme de capacité, en proposant un 1er découpage de cette concertation et en listant de 1ers axes de discussion ;
- consulter les acteurs de marché sur cette proposition de cadre et recueillir leurs retours sur **les sujets qu’ils souhaiteraient voir évoquer lors des GT**, en cohérence avec leur expérience de la 1ère année de livraison du mécanisme, et conformément à la décision d’approbation de la Commission européenne.

Structure proposée

Les sujets relatifs aux participations XB et à l'appel d'offres pour les nouvelles capacités devront être traités de manière prioritaire, leur déclinaison étant obligatoire pour l'AL 2019. Pour les autres sujets, RTE avait proposé la catégorisation suivante :

- les sujets relatifs à **l'obligation de capacité** (calcul des puissances de référence, données utilisées pour ce calcul, paramètres de l'obligation de capacité…) ;
- les sujets relatifs à la **certification, aux évolutions et au contrôle des entités de certification** (certification en service/en projet, seuil d'agrégation, tunnel de certification, modalités de rééquilibrage, changements de titulaire d'EDC/de RPC…) ;
- les sujets relatifs aux **capacités intermittentes, aux capacités sous obligation d'achat, et aux nouvelles flexibilités** (régimes et méthodes de certification, dates de certification, agrégation, notion de stockage, notion d'autoconsommation collective…) ;
- les sujets relatifs aux **règlements financiers et aux échanges sur le marché de capacité** (rééquilibrages payants, sécurisation financière, distinction transferts/transactions, retour d'expérience sur les échanges de garanties de capacité en 2017…).

Retours de l'appel à contributions

19 réponses d'acteurs, publiées sur le site Concerte.

ADEEF	CNR	EFET	SER
AFIEG	DALKIA	ENERGY POOL	SMART GRID ENERGY
ALPIQ	DIRECT ENERGIE	ENGIE	UFE
BHC ENERGY	EDF	EQINOV	UNIDEN
CELEST	EDF OA	FEE	

Retours de l'appel à contributions

Les retours couvrent un grand nombre de sujets, qui peuvent être synthétisés dans les principaux points suivants :

- une demande de **transparence accrue** sur le **paramétrage du mécanisme** et sur ses **différents registres**, ainsi qu'une demande de **visibilité sur les évolutions de règles** ;
- un point spécifique relatif aux **effacements de consommation**, avec des expressions pour certaines dans le sens d'une restriction de leur participation ou au contraire vers des assouplissements ;
- des demandes « ouvertes » de traitement de **sujets nouveaux** (stockage, autoconsommation) ;
- des demandes relatives au **fonctionnement du marché**, portant notamment sur l'activation de la **clause de revoyure** prévue par les règles ;
- de nombreuses **contributions techniques** portant sur la révision de points précis des processus existants, le plus souvent dans un objectif de **simplification/clarification**.

Plusieurs contributions sont également revenues sur les propositions de RTE relatives aux participations XB (notamment clause de réciprocité) et à l'appel d'offres pour les nouvelles capacités.

Adaptations dans la concertation

Evolutions par rapport au programme présenté dans l'appel à contributions

- Organisation de **2 ateliers techniques relatifs au paramétrage du mécanisme** (participations XB / appel d'offres nouvelles capacités).
- Organisation d'un GT dédié aux traitements des **effacements de consommation** dans les différents mécanismes de marché.
- Recentrage du 4ième **GT sur le fonctionnement du marché** de capacité, pour **instruire la clause de revoyure sur le fonctionnement du marché**. Les sujets liés au règlement des écarts (principalement coûts des rééquilibrages) seront traités dans le GT relatif à la certification.

Calendrier et échéances

3 GT Simplification	GT Effacements	GT Clause de revoyure
(obligation, certification, intermittent/OA/flex)		sur le fonctionnement du marché
Programmation sur S1 2018	Programmation sur S1 2018	Programmation sur S1 2018

Ateliers paramétrage :

- Paramètres du mécanisme et notamment la participation XB : Fin T1 2018
- Paramétrage de la courbe de demande administrée : T2 2018

Concertations sur les participations transfrontalières et l'AO nouvelles capacités

- Démarrage après qu'une version du décret aura été rendue publique (objectif février/mars)

Merci de votre attention